



DEL- 2024 - 069

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 11
Votants : 13

OBJET :

**DÉCLARATIONS DE
BIENS SOUMIS AU
DROIT DE
PRÉEMPTION**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 14 novembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2024

PRÉSENTS : M EVIN P., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L,
Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A, M
BAUDRY M., M CARETTE C., Mme JOLIVET C., M DUGUÉ V.,
Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., Mme FONTENEAU
C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme LAMBERT B., M CAILLER R.,

POUVOIRS : M CAILLER R. a donné pouvoir à M EVIN P.
Mme FONTENEAU C. a donné pouvoir à Mme BARON A.

SECRETAIRE : M GAULTIER J-L

M le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 Mars 2013, décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal.

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 28 octobre 2024 :

- E 156 28 rue d'Anjou 121 m²
Appartenant aux consorts PICOT (demandé par Maître ARNAUD DE FOIARD notaire à LA HAIE FOUASSIERE) Parcelle située Ua

Déclaration reçue en mairie le 4 novembre 2024 :

- C 975 23 rue de l'Ouche Renard 458 m²
Appartenant à Monsieur ANDRE et Mme CORDIER (demandé par Maître PENARD notaire à VALLET) Parcelle située 1 AUb

Déclaration reçue en mairie le 9 novembre 2024 :

- E 2627 3 Place Saint Joseph 213 m²
- E 2629 3 Place Saint Joseph 93 m²

Appartenant à Mme Léa AUDRY (demandé par Maître Thomas LOBIES notaire à NANTES) Parcelles situées Ua

Déclaration reçue en mairie le 13 novembre 2024 :

- E 1083 Ouche de Bois 11 710 m²
- E 1586 Ouche de Bois 378 m²

Appartenant à Mme Stella BRIDOUX et Steeve BRIDOUX (demandé par Maître Thomas LOBIES notaire à NANTES) Parcelles situées Ub à A

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

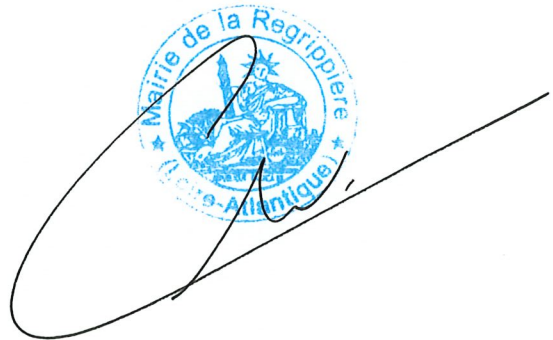
Le 18 NOV. 2024

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 19 NOV. 2024

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,
Le Maire,
Pascal EVIN



A handwritten signature in black ink, written over a circular blue stamp of the Municipality of Regrippière.



A handwritten signature in black ink, written over a circular blue stamp of the Municipality of Regrippière.